

COMMUNE DE SCIECQ
DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le 6 septembre à 20h30, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur **Jean-Michel BEAUDIC**, Maire.

Date de la convocation : le 31 août 2018

Nombre de conseillers : en exercice : 13, présents : 9 votants : 12

Présents :

Mesdames GELIN Laurence, KHOUNCHEF Patricia, PASSEBON Virginie

Messieurs BEAUDIC Jean-Michel, BILLARD Patrice, CHARNOLE Pascal, COURTECUISSÉ Vincent, MAURY Anthony, SAFANJON Fabien

Absent(e)s et excusé(e)s:

TEXIER Elisabeth (pouvoir à PASSEBON Virginie)
GOUSSARD Christian (pouvoir à KHOUNCHEF Patricia)
HACQUIN Stéphane (pouvoir à CHARNOLE Pascal)
SAFANJON Fabien

Secrétaire : KHOUNCHEF Patricia

Début de séance : 20h30

Point 1 : Journée du patrimoine - organisation- demande de subvention auprès du conseil départemental dans le cadre du soutien à la diffusion culturelle en milieu rural (DEL2018-30)

Cette année l'organisation de la manifestation de la journée du patrimoine pour les communes du pôle nord de la CAN (Les bottes de sept lieues) est prise en charge par la commune de SCIECQ.

La commune engagera les dépenses nécessaires à la manifestation : groupe musical, apéro, traiteur, etc.

L'ensemble des dépenses communes sera ensuite partagé entre les communes et fera l'objet de titres de recettes pour SCIECQ.

Dans le cadre de cette manifestation la commune de SCIECQ accueille le groupe musical « Les traînes savates » pour leur spectacle Coup'savate.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès du conseil départemental dans le cadre du soutien à la diffusion culturelle en milieu rural, ce groupe étant répertorié par le conseil départemental.

Le coût du spectacle s'élève à 3 150 € TTC

Le plan de financement est le suivant :

- Conseil Départemental : 1 000 €
- Autofinancement : 2 150 €

Il est demandé au conseil municipal d'approuver :

- la demande de subvention,
- le plan de financement (cette subvention si elle est obtenue sera déduite de l'ensemble des dépenses à répartir entre les communes du pôle nord)
- d'autoriser le maire à signer tous les documents concernant cette manifestation,

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve le plan de financement
- autorise la demande de subvention
- autorise le maire à signer tous les documents relatifs à cette manifestation

Point 2 : Ouverture de postes (Adjoint d'animation) (DEL2018-31)

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Compte tenu de la nécessité d'avoir du personnel formé pour encadrer les enfants à la garderie et au regard de l'accroissement d'activités généré par la gestion des salles municipales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide

1 – la création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet – soit 20/35ème pour encadrer, animer, et gérer la garderie à compter du 15 octobre 2018.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire, s'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3 et suivant de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme de BAFA ou CAP petite enfance. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint territorial d'animation

2 - De modifier ainsi le tableau des emplois.

3 - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Point 3 : Projet de règlement intérieur

A ce jour les services de la mairie ne disposent pas de règlement intérieur. Pour un fonctionnement normalisé des services il convient de mettre en place au plus tôt ce règlement intérieur.

Pour être validé le règlement intérieur doit recevoir à l'avis du comité technique avant d'être adopté définitivement par le conseil municipal.

Compte tenu des dates de réunion de ce comité la délibération du conseil sur ce document pourrait intervenir à la réunion de novembre prochain.

Le modèle type de règlement intérieur comprend différents chapitres qui reprennent les textes en vigueur dans la fonction publique territoriale et qui n'appellent pas d'observations particulières pour notre commune.

En revanche quelques points doivent être adaptés à notre fonctionnement communal :

- les temps de présence et les modalités de l'accord ARTT
- les horaires d'ouverture et les horaires de travail dans les différents services
- les modalités d'accomplissement de la journée de solidarité
- les temps de trajet, habillage, déshabillage, douche
- le compte épargne-temps selon les modalités arrêtées en conseil le 15/03/18
- les primes et indemnités selon les modalités arrêtées en conseil le 15/03/18
- les autorisations d'absence pour événements familiaux
- une annexe sur la procédure pour état apparent d'ébriété.

Point 4 : Choix des horaires de l'éclairage public

Ce point est reporté au prochain conseil municipal

Point 5 : Aménagement des voiries - programmation des travaux (DEL2018-32)

Le conseil municipal de juin dernier a fait le choix de retenir deux secteurs prioritaires : la route de Niort et le route de ST Rémy, dont les travaux pourraient être programmés sur deux exercices budgétaires (2019 et 2020).

Afin d'obtenir une prise en charge financière optimum dans le cadre de la DETR il est proposé au conseil municipal de retenir deux programmes successifs :

-programme 1 : étude avant-projet et maîtrise d'œuvre (Urbanova) au 4eme trimestre (2018), dépôt des demandes de subventions en novembre 2018 et travaux à suivre en 2019.

-programme 2 : étude avant-projet et maîtrise d'œuvre (Urbanova) au deuxième trimestre 2019 –dépôt des demandes de subventions au 4eme trimestre 2019 et travaux à suivre en 2020.

Il est proposé au conseil municipal de retenir cette programmation et d'effectuer le choix du secteur 1 et du secteur 2

Le conseil municipal se prononce à l'unanimité sur la route de Niort en choix 1 et la route de Saint Rémy en choix 2.

Point 6 : Décision modificative n°1 (DEL2018-33)

Suite à la vente de l'abri des indigents il est nécessaire d'ouvrir les crédits suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT				
	CHAPITRE	COMPTE	NATURE	MONTANT
RECETTES	024		<i>Produits des cessions</i>	150.00
DEPENSES	23	2313	<i>Construction</i>	150.00

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal adopte cette décision modificative.

Point 7 : Informations

- **Les travaux d'installation du bateau à chaîne se feront en septembre/octobre :**
Il conviendra d'établir les modalités de maintenance et d'hivernage par convention entre Sciecq et Echiré.
- **Présentation des relevés de vitesse en juin dernier aux deux entrées/sorties du village.**
- **Point sur l'avancée de l'installation de la fibre optique :**
Une réunion publique sera programmée en octobre/ novembre.
- **des tests d'imperméabilité de la voirie seront faits par la CAN dans le but de proposer des solutions adaptées de gestion du pluvial**
- **Résultats de l'étude des zones humides consultable à la mairie.**
- **Organisation du marché d'automne du samedi 14/10/18**

Point 8 : Questions diverses

Pascal CHARNOLE évoque l'éventualité d'une fusion de communes.

Virginie PASSEBON signale qu'il n'y a pas assez de place dans le bus scolaire du mercredi pour le collège pour transporter tous les enfants.

Jean-Pierre PHILIPPE demande à ce qu'une information soit diffusée afin de sensibiliser les utilisateurs de quads au respect de la propriété d'autrui.

Prochain conseil le jeudi 11 octobre à 20h30

La séance est levée à 22h40 par Monsieur le Maire